



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 4 septembre 2014 PROCES-VERBAL N°239

Présidence:	Mme	Verena	Jendoubi
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Philippe	Gillabert
	Mme	Aimée	Luder
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjointe :	Mme	Maria	Scheibler
Adjoint :	M.	Claude	Bieri
Excusés :	M.	Samuel	Halff
	M.	Patrick	Mayer
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 238 de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 18 juin 2014 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux
4. Communications du Maire et des Adjointes
5. Rapport de commission
 - Affaires sociales du 18 juin 2014
6. Propositions du Conseil municipal
7. Propositions du Maire et des Adjointes
8. Projets de délibérations
 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 en vue de procéder à des amortissements complémentaires
 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un Plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre de l'extension du village
9. Questions
10. Divers

Questions du public

* * *

La Présidente, Verena Jendoubi, ouvre, à 19h30, la séance du Conseil municipal.

Elle excuse les absences annoncées de MM. Halff et Mayer.

Elle annonce qu'une erreur s'est glissée dans le libellé du point 8 de l'ordre du jour, à savoir que la première proposition du Maire est relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 (et non pas 2013). L'ordre du jour, ainsi modifié, est accepté par les membres du Conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal N° 238 de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2014

Page 2, point 3, 1^{ère} puce : la **Présidente** demande que les abréviations soient explicitées. Cette remarque concerne en l'occurrence les initiales « MZ », pour « Modification de zone ».

Le PV de la séance du Conseil municipal du 12 juin 2014 est adopté sans modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Bureau du CM a reçu deux lettres et décidé de dorénavant faire parvenir aux membres du CM tous les courriers qui lui seraient adressés, de manière à ce que chacun puisse en prendre connaissance avant les séances.

La Présidente propose que lecture soit donnée des 2 lettres reçues, ainsi que de la réponse envoyée par la Mairie, de manière à ce que le public puisse savoir de quoi il en retourne.

➤ Parking de la Touvière

Cette lettre a été adressée à la Présidente du CM d'Avully en date du 29 mai 2014 par quelques locataires qui demandent que l'aspect de sécurité de ce parking soit revu. La Mairie a répondu le 16 juin 2014, en accusant réception du courrier et en informant les locataires qu'elle laissait au CM le soin d'apporter la suite qui convenait à leur requête. **La Présidente** propose de revenir sur cette question en point 4 de l'ordre du jour.

➤ Chenilles processionnaires du pin et du chêne

M. Fuser procède à la lecture de ce courrier envoyé le 15 juillet 2014 par M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, à Mme Scheibler - avec copie à la Présidente du Conseil municipal. **M. Baudin** suggère d'insérer les informations obtenues dans le numéro de l'Echo d'Avully à paraître en début d'année 2015 (février – mars) et de mettre les liens mentionnés sur le site de la Commune.

3. Décisions de l'AG de l'ACG du 18 juin 2014 soumises au droit d'opposition des Conseils municipaux

La Présidente indique que ces décisions sont relatives à la participation, pour 2015, du Fonds intercommunal (FI) à différents projets. S'agissant d'investissements récurrents chaque année, le Bureau propose au CM de se prononcer globalement sur ces propositions d'attributions.

Les décisions de l'AG de l'ACG du 18 juin 2014 n'appellent aucun commentaire. Elles sont acceptées par 10 oui, sans opposition mais avec 1 abstention.

4. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de **M. Riem**

- Evacuation de produits toxiques à la Touvière : comme les membres du CM ont pu le découvrir dans les médias, une lourde opération d'évacuation de déchets toxiques a été mise en place sur le site de production industrielle de la Touvière. La commune a été mise au courant de cette problématique à fin juin seulement, soit quasi en même temps que le grand public. Une information aux magistrats de toutes les communes avoisinantes a été organisée en urgence courant juillet. M. Riem tient à rappeler que cette problématique n'est pas la même que celle de la pollution du sous-sol, qui avait occupé certaines des séances du Conseil municipal au début des années 2000. **M. Riem** précise encore qu'une visite sur place a permis de confirmer l'état lamentable du site (quasi comparable à Tchernobyl). Un incendie s'est déclaré sur place en 2010 et l'Etat a failli à son devoir de protection des lieux, en ne se rendant pas sur place. A noter que les travaux entrepris pour évacuer les produits toxiques n'ont fait l'objet d'aucune réclamation ou opposition de la population riveraine qui n'a pas manifesté son désappointement ; les opérations se déroulent bien. Les propriétaires des jardins familiaux peuvent accéder à leur parcelle les samedis et dimanches. **M. Bieri** précise qu'il se rend chaque semaine au rapport hebdomadaire organisé sur place et rencontre à cette occasion les différents acteurs impliqués (pompiers, sécurité civile, police, représentants du département). Il suit l'évolution, au fur et à mesure des opérations de d'évacuation.

M. Fuser souhaite s'assurer qu'il soit bien inscrit au PV que la Mairie suit régulièrement le déroulement des opérations et que l'Adjoint au Maire est intégré au groupe qui se réunit chaque semaine concernant la Touvière-Usine. Il est important que la population soit rassurée, et qu'elle sache que la Mairie suit attentivement la chose. **M. Baudin** avait lancé un mail cet été, pour demander s'il ne serait pas opportun de faire une information publique. Il a obtenu beaucoup de renseignements de M. Gandolfo, qu'il tient à remercier pour sa disponibilité. **Mme Scheibler** ajoute que dès que la Mairie a obtenu les informations, celles-ci ont été insérées sur le site communal et placardées sur les panneaux d'affichage. Trois numéros de téléphones peuvent être contactés à l'Etat. En cas de souci, la population peut aussi appeler la Mairie, qui renverra à l'Etat. L'émission « Mise au Point » de lundi dernier a induit une petite montée de stress, alors que les communiens ne s'inquiétaient pas trop jusque-là. La Commune suit les opérations qui sont conduites par l'Etat, avec une sécurité maximum assurée par les pompiers, la police, l'armée, les ambulanciers qui sont prêts intervenir au moindre problème. Les travaux devaient initialement durer 4 semaines (depuis le 19 août).

- Elections municipales : sauf référendum, dont le délai échoit le 6 septembre 2014, le premier tour de l'exécutif et l'élection des conseillers municipaux est fixé au 19 avril 2015 et le second tour de l'exécutif au 10 mai 2015. La possibilité étant offerte aux communes de manifester leur intérêt à ce que ce scrutin soit ouvert au vote électronique, la Mairie a saisi cette occasion et a inscrit immédiatement la Commune d'Avully.

Communications de **Mme Scheibler**

- Sécurité aux abords de l'école : suivant les souhaits de l'ASPADA, relayés par le CM lors de la séance de juin 2014, la Mairie a monté une campagne de communication pour sensibiliser les parents au fait de ne pas déposer leurs enfants n'importe comment autour de l'école. Un nouveau cheminement reliant le parking à l'école a par ailleurs été créé.
- Travaux à l'école : comme chaque année, des travaux d'entretien divers ont eu lieu dans le groupe scolaire durant l'été, notamment la réparation des cadres et portes des vestiaires de la piscine, qui étaient moisis. Les murs des locaux du parascolaires ont par ailleurs été repeints.
- Nouvelle directrice d'école : le directeur d'école, Philippe Tièche, désireux de retourner dans l'enseignement, a laissé sa place à une « remplaçante directrice », en la personne de Nathalie Guedj.

Communications de **M. Bieri**

- Parking caravanes à la Touvière : face aux vols répétés de caravanes et de matériel au parking de la Touvière, la Commune a pris un certain nombre de dispositions. Elle a tout d'abord mandaté une société de sécurité durant 11 nuits avant de pouvoir renforcer le portail. Une seconde intervention a dû être entreprise par le serrurier pour ajuster les éléments. Une fois le portail sécurisé, les malfrats ont fait un trou dans le grillage, au seul endroit où l'épaisse haie intérieure laisse un petit espace. La Mairie a cette fois-ci mandaté une entreprise spécialisée dans les clôtures. Les services de police ont confirmé ce que la Mairie savait déjà, à savoir qu'il est impossible de sécuriser un endroit aussi isolé qui ne dispose pas d'électricité et se situe aussi proche de la frontière. Il faut savoir par ailleurs que ce terrain n'appartient pas à la commune. L'avenir de son utilisation fait donc l'objet de réflexions, ce d'autant que beaucoup de locataires ont résilié leur bail. **Mme Maison** a constaté que le cylindre était extrêmement difficile à ouvrir et à fermer ; une clé s'est peut-être de ce fait cassée à l'intérieur. La Mairie a été informée de ce problème, précise **M. Bieri**. **Mme Maison** relève que la proximité de la frontière concerne de nombreuses zones du canton. Ce n'est pas une excuse recevable de la part de la police. **M. Fuchs** demande qui est propriétaire de cette parcelle. **M. Bieri** répond que la Commune loue le terrain à l'Etat, pour le sous-louer aux locataires. **M. Fuchs** demande si cette opération rapporte quelque chose ou si c'est un service offert à la population. **M. Bieri** explique que c'était à l'époque un service rendu, pour éviter le stationnement de caravanes sur la voie publique. **M. Fuchs** juge qu'il n'est plus possible de continuer ainsi à réparer et à changer continuellement le cylindre, le portail ou les clôtures. **M. Baudin** suggère de convoquer une commission des routes, emplacements communaux et environnement, pour aborder rapidement cet objet. Cette proposition est acceptée par les membres du Conseil municipal. **M. Fuser** rappelle que dans sa réponse aux locataires, la Mairie

laisse au CM le soin d'apporter la suite qui convient à cette requête de sécurisation. Lors de la commission des routes, emplacements communaux et environnement, des réponses précises devront donc être apportées.

- **Plan de marquage à Gennecy** : ce plan de marquage est en cours. Pour rappel, son élaboration suit deux objectifs : mettre en conformité les marquages en fonction des nouvelles déchetteries d'une part ; tenter de trouver de nouvelles places de parking d'autre part, en rationalisant au mieux l'espace. Cela prend un certain temps parce que les besoins ont d'abord dû être identifiés ; des souhaits et des propositions de modifications ont ensuite été formulés, nécessitant un aller-retour avec le bureau mandaté. L'entreprise Chevalley ainsi que les personnes qui déblaient la neige ont été consultées pour qu'elles puissent donner un avis précieux. Le bureau d'ingénieur mandaté doit vérifier la faisabilité légale des propositions avant d'établir puis de soumettre le plan définitif aux services de l'Etat pour validation et entrée en force. Comme dans beaucoup de domaines à Genève, ce n'est donc pas la réalisation qui prend le plus de temps mais tout le processus administratif situé en amont. Il faut donc faire preuve d'encore un peu de patience.

5. Rapport de commission

- Affaires sociales du 18 juin 2014

La Présidente transmet provisoirement la présidence de la séance à M. Fuser, le temps de résumer le rapport de la commission Affaires sociales du 18 juin 2014.

Cette séance fût l'occasion de parler de la répartition des fonds destinés à l'aide humanitaire. Le montant alloué par la commune à l'aide au développement, tel que prévu dans le budget 2014, est de Fr. 5.000.- en dehors des Fr. 6'000.- réservés au projet intercommunal du Burkina Faso. Les deux années passées, la commune a soutenu MATE COCIDO (Association venant en aide aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation d'exclusion en Argentine) et MIZARA – Nouvelle Planète (captages d'eau à Madagascar).

La Commission propose à l'unanimité de reconduire l'aide à ces deux associations à hauteur de Fr. 2'000.- chacune. Elle estime qu'une réserve de Fr. 1'000.- pour les cas d'urgence est suffisante pour couvrir les six derniers mois de l'année. Elle propose en outre d'utiliser, à la fin de l'année, la somme de l'aide d'urgence non utilisée d'ici là pour la verser à la Fondation suisse FREDI.org (Fondation de recherche d'enfants disparus).

La reconduction des subventions versées à MATE COCIDO et à MIZARA – Nouvelle Planète, à hauteur de Fr. 2'000.- chacune, est acceptée à l'unanimité.
L'attribution d'une subvention dont le montant correspondra à l'aide d'urgence non utilisée d'ici fin 2014, soit au maximum Fr. 1'000.- à FREDI.org est acceptée par 9 oui moins 1 abstention.

Cette séance du 18 juin a aussi permis de parler d'une demi-place de crèche supplémentaire. Le CM a accepté le 12 juin dernier une augmentation du nombre de places à la crèche de Confignon dès septembre 2014, la commune disposant dès lors de 2.5 places (correspondant à 5 enfants inscrits à mi-temps). En raison de la forte demande en places de crèche qui prévaut dans la commune, il a été suggéré de réfléchir à la possibilité d'acquérir une demi-place supplémentaire dès septembre 2015. Ce passage en cours d'année de 2.5 à 3 places impliquerait, en 2015, un coût supplémentaire estimé à Fr. 1'600.- (supplément qui se monterait à Fr. 4'800 dès 2016). A noter que la Commune reçoit 10'000 francs par an du Fonds Intercommunal pour les places qu'elle achète dans une crèche. Au vu de ces constats, la commission propose à l'unanimité d'augmenter le nombre de places de crèche à 3 dès septembre 2015.

La proposition d'augmenter le nombre de places de crèche à 3 dès septembre 2015 est acceptée à l'unanimité.

Mme Minasso Rota signale que la date inscrite en bas du rapport est erronée. **M. Fuser** rend la présidence de la séance à Mme Jendoubi.

6. Propositions du Conseil municipal

Aucune

7. Propositions du Maire et des Adjoints

Décorations de Noël

M. Bieri rappelle que le Conseil municipal a confié à l'Exécutif le soin de présenter des propositions d'achat de nouvelles décorations de Noël. **M. Bieri** est en mesure de confirmer ce soir les chiffres présentés lors d'une commission des routes au printemps dernier :

Pour le renouvellement et l'amélioration des décorations de Noël, il faut compter plus de Fr. 52'000.- dont environ Fr. 32'000.- d'achat et env. Fr. 20'000.- pour le montage/démontage. Le Conseil municipal avait également émis le souhait qu'un effort soit consenti cette année, cas échéant hors budget. La proposition suivante est donc formulée :

- 1) Renouvellement des décorations pour 2 sapins de 7 mètres : Fr. 20'000.-
Acquisition de « rideaux flash » pour le bâtiment de la Mairie : Fr. 3'700.-
Soit Fr. 23'700.- en 2014 (entraînant un dépassement budgétaire)
- 2) Porter au budget 2015 le renouvellement des décorations candélabres (clés de givre), soit environ Fr. 30'000.-. A noter qu'il est trop tard pour commander ces décorations cette année encore. Les clés de givre actuelles ont plus de 10 ans et les nouvelles seraient aux normes LED. Au vu des délais de commande, la décision devrait intervenir rapidement.

M. Fuser remercie la Mairie d'avoir réalisé cet excellent travail de recherche, suite aux plaintes émises par certains communiens quant aux piètres décorations qui leur étaient offertes.

M. Fuser, bien qu'il ne remette pas en question l'esprit de Noël, ni le fait que les communiens méritent de belles décorations de Noël, tient néanmoins à rappeler qu'Avully est parmi les plus pauvres communes du Canton, qu'elle dépend des autres communes pour fonctionner et que son budget est très serré. Chaque commission des finances est l'occasion de trouver des économies ici ou là, pour les consacrer notamment à l'achat de places de crèche. **M. Fuser** trouverait très déplacé de se saigner ainsi pour pouvoir faire fonctionner le budget et de devoir refuser des projets de plus grande importance pour la Commune, pour dépenser autant d'argent dans des décorations de Noël. Il invite les personnes qui ont écrit pour se plaindre de l'état des décorations à se cotiser pour offrir à la Commune les décorations dont elles rêvent. La Commune a besoin de ces deniers pour des projets de plus grande importance. Il rappelle de plus que le budget dévolu aux décorations de Noël est bien inférieur dans certaines communes voisines pourtant plus riches qu'Avully ; leurs communiens s'en accommodent parfaitement. Au vu des besoins de la Commune et des priorités à venir, il serait irrespectueux de mettre autant d'argent dans des décorations de Noël. **M. Fuser** se souvient de l'initiative lancée à l'époque, pour décorer les sapins avec des pompons confectionnés par les élèves de l'école, ce qui correspond davantage à l'esprit de Noël. **M. Baudin** pense que les décorations de Noël peuvent prendre de l'importance au niveau de la Commune, dont les finances permettent de financer des objets qui peuvent sembler futiles à certains, mais ne le sont visiblement pas pour d'autres. Le budget communal doit être dépensé pour de gros projets, mais aussi pour de plus petites choses. Le fait qu'Avully soit la commune la plus pauvre du Canton n'est pas une raison pour ne pas offrir à la population des décorations de Noël qui tiennent la route. Partant du principe que les clés de givre coûtent 30'000 francs, et que les actuelles ont 10 ans d'âge, **M. Baudin** arrive à un bilan de 3'000 francs à l'année. Peut-être serait-il plus judicieux d'en acquérir une par année, pour répartir la dépense sur plusieurs années et assurer un tournus à ces décorations qui évoluent en matière technologique (durée de vie, gaspillage d'énergie).

Mme Minasso-Rota propose que les membres du Conseil municipal participent au montage – démontage de ces décorations, ce qui permettrait de dégager des économies à investir dans les décorations de Noël. Ils l'ont déjà eût fait par le passé, avec succès. **M. Matthey-Jonais** relève qu'acheter une clé de givre par année induit le risque de ne pas forcément retrouver le même modèle les années d'après, ce qui n'est pas forcément viable au niveau technique (fixations différentes). **Mme Scheibler** précise que si la formule proposée est retenue, les décorations devront être installées par des professionnels. **M. Bieri** distingue les frais fixes, récurrents chaque année, des frais d'achat, à dépenser pour 5 ans minimum même pour les sapins qui coûteraient, à l'achat, entre 900 et 1'000 francs. Viendraient s'ajouter chaque année les quelques 10'000 francs pour le montage – démontage complet des sapins (2 matinées requises pour faire un sapin complet à 3 personnes), des décorations de la Mairie et des clés de givre. **Mme Maison** juge elle aussi que les montants annoncés sont un peu limite, alors que des enfants de la Commune ont besoin de places de crèche. Il est en revanche opportun d'acheter de nouvelles décorations pour remplacer les anciennes, devenues vétustes. Si tous les Conseillers municipaux s'investissent dans ce travail de décoration, des économies seraient réalisées. **M. Bieri** précise que les sapins ont été décorés à deux reprises par les enfants des écoles, mais cela représentait un gros travail pour les enseignants. Si les clés de givre sont

achetées en une fois, elles seront amorties à raison de 3'000 francs sur 8 ans. **La Présidente** suggère au CM de se prononcer sur le principe du renouvellement des décorations de Noël, en partant de la proposition présentée par M. Bieri. **M. Matthey-Jonais** juge difficile de faire un seul vote, s'agissant d'une proposition à tiroirs. **M. Baudin** relève qu'il est possible d'accepter ou de refuser cette proposition en bloc, cas échéant de la renvoyer en commission ad hoc, éventuellement « routes, emplacements communaux et environnement », pour en débattre. **M. Fuser** souligne que la proposition a été présentée ce soir. Il ne serait donc pas utile de la renvoyer en commission des Routes, emplacements communaux et environnement. Il serait en revanche très opportun de la renvoyer en commission des finances pour analyse. A noter que le budget de cette année a été clos à Fr. + 12'000.-. Accepter la proposition reviendrait à faire un dépassement sur les comptes 2014 pour des décorations de Noël. **M. Riem** rappelle que la Commune a déjà fait de tels dépassements budgétaires. Certaines décorations sont aujourd'hui obsolètes. Il serait possible de dissocier les choses. Il ne semble pas justifié d'attendre la prochaine commission des finances pour accepter un dépassement de Fr. 20'000.- (non inclus le montage-démontage) pour l'installation de deux sapins sur la Place du Village et à Gennecy. **M. Bieri** détaille le prix des guirlandes et des boules : guirlande LED pétillante – Fr. 2'430.- ; 75 boules de 12-28 cm – Fr. 25'300.- ; connecteur pour guirlande – Fr. 160.-. Le prix total (achat, décoration, montage et démontage) s'élève à Fr. 19'353.60. Il serait aussi cas échéant possible d'opter pour des boules plus simples.

La réalisation d'un dépassement budgétaire de Fr. 19'353.60 pour acheter deux sapins (y compris décorations et frais de montage démontage) pour cette année 2014 est accepté par 6 oui, avec 1 opposition et 4 abstentions.

Mme Maison souligne que la Commune s'engagera donc pour la suite à devoir payer chaque année des frais de montage-démontage, faute de pouvoir installer ces décorations à l'interne. **M. Fuser** confirme que la prestation votée oblige la Commune à engager durant cinq ans des personnes pour monter et démonter ces décorations. **Mme Scheibler** relève que le temps passé par les employés communaux pour effectuer cette tâche et le coût de location de la nacelle requise devraient être chiffrés. **M. Baudin** signale que la proposition de l'Exécutif intègre encore deux points, soit les décorations de la Mairie et les clés de givre. C'est la raison pour laquelle il avait proposé de voter en bloc sur cette proposition, ou alors de la renvoyer en commission.

La réalisation de la décoration de la Mairie, pour un coût de Fr. 3'721.60 sur 2014, est acceptée par 4 oui, avec 2 non et 5 abstentions.

L'achat des clés de givre pour Noël 2015, soit Fr. 29'246.40 à porter au projet de budget 2015, est acceptée par 7 oui, avec 1 non et 3 abstentions.

8. Projets de délibérations

- Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2014 en vue de procéder à des amortissements complémentaires

M. Fuser donne lecture de la note explicative rédigée à l'attention du CM. **M. Riem** ajoute qu'il semblait opportun de procéder à ces amortissements, sachant que la Commune n'est pas tenue de le faire si elle s'aperçoit que les rentrées fiscales et le budget sont déficitaires. **M. Riem** engage le CM à voter cette délibération telle que présentée. **M. Fuser** déduit de la note explicative qu'il est possible de passer ces écritures comptables jusqu'à la fin de l'année et de ne pas prendre cette décision immédiatement. **M. Fuser** trouve étonnant que des sujets de ce type arrivent le jour du CM, sans débat préalable. Il propose de renvoyer cet objet en commission des finances. **M. Baudin** jugerait dommage de devoir attendre la commission des finances du 15 novembre ; il suggère de convoquer rapidement une séance, sachant qu'il y a matière à discussion. Deux séances de commission des finances par année semble par ailleurs très peu.

Le renvoi de cet objet en commission des finances est accepté par 5 oui, avec 4 non et 2 abstentions.

- Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un Plan localisé de quartier (PLQ) dans le cadre de l'extension du village

M. Baudin rappelle qu'à l'époque du Plan directeur communal, un Plan directeur de

quartier (PDQ) avait été élaboré. Les mandataires avaient alors assuré qu'en préparant un PDQ un peu plus complet que ce qui était demandé, la Commune s'épargnait l'étape suivante du PLQ, qui coûte très cher. Pourquoi devoir aujourd'hui passer par ce PLQ, dont l'étude coûte 320'000 francs? **M. Riem** répond que du temps des Conseillers d'Etat Cramer et Müller, il était effectivement question de supprimer les PLQ. MM. Longchamp puis maintenant Hodgers ont après coup modifié la donne, pour revenir sur les PLQ. Trois intervenants sont en l'occurrence concernés, soit la Commune, M. Scherz (Courtil) et M. Trentin (Trois-Noyers). M. Hodgers et sa directrice, Mme Girault, ont fortement conseillé de faire un grand PLQ, par lequel la Commune est habilitée à intervenir sur les PLQ des deux autres acteurs. Une convention devra aussi être passée avec eux. Si le CM ne veut pas passer par un grand PLQ, il y aura alors plusieurs PLQ pour chacun des acteurs concernés. **M. Fuser** juge opportun d'opter pour un grand PLQ qui englobe la totalité du projet. Il vaudrait toutefois la peine d'en rediscuter. L'Etat de Genève a fait perdre beaucoup de temps à la Commune dans cette affaire. Perdre un ou deux mois de plus sur les cinq ans que prendra le projet à sortir de terre ne semble pas catastrophique. Il semble au contraire très utile de pouvoir rencontrer les intervenants de l'Etat et de leur demander s'ils seraient prêts à présenter des excuses, cas échéant à participer aux frais induits par la rédaction du PDQ de l'époque. **M. Riem** relève qu'il y a tout de même eu 4 Conseillers d'Etat successifs depuis lors. La modification de zone a, pour mémoire, passé à l'unanimité des députés du Grand Conseil – fait extrêmement rare. Avully a besoin de renouveler sa population qui a vieilli. M. Riem serait prêt, si le CM est d'accord, de réunir une commission plénière en y conviant des représentants de l'Etat présents lorsque la Mairie a défendu la modification de zone devant la Commission de l'urbanisme du Grand Conseil. **Mme Maison** serait elle aussi favorable à convoquer cette plénière. Sachant que l'Etat dispose d'architectes urbanistes, pourquoi ne pas leur demander d'élaborer un ou des PLQ et de travailler transversalement avec la Commune. **M. Riem** suggère de poser cette question en plénière aux représentants de l'Etat. **M. Baudin** rappelle que la Commune a fait un Plan directeur communal, qui est passé à l'unanimité au niveau du CM et n'a pas fait l'objet de recours au niveau de la Commune. Elle a ensuite franchi l'étape suivante du PDQ, qui est lui aussi passé à l'unanimité du CM et n'a suscité que deux remarques de détail de la population (dont une orthographique). La modification de zone a passée à l'unanimité du Grand Conseil, sans recours de la population. Pourquoi donc craindre aujourd'hui un recours, sachant que la population est plutôt mécontente aujourd'hui que les choses ne bougent pas assez vite. Pourquoi donc ne pas s'épargner cette étape coûteuse de PLQ, sachant qu'une personne peut quoiqu'il en soit recourir contre un PLQ ?

Le renvoi de cet objet en commission plénière (en présence des représentants de l'Etat) est accepté par 6 oui.

Le renvoi de cet objet en commission des routes, emplacements communaux et environnement est accepté par 5 oui.

Une commission plénière sera donc convoquée.

9. Questions

Aucune

10. Divers

- **M. Matthey-Jonais** informe le CM que la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully s'est rendue à la Touvière – Usine. Elle a visité le site et pris acte de ses missions éventuelles. Elle a été reçue par l'Officier de garde et le Commandant Schumacher du SIS. Elle est en étroite relation avec les sapeurs-pompiers des alentours, pour donner un coup de main au niveau du matériel.
- **Mme Maison** indique que les bancs positionnés près de la Fontaine des Tanquons à Avully ne sont pas scellés et basculent. Il serait temps de les réviser, et d'étendre cette révision à tous les bancs communaux.
- **M. Baudin** se fait l'écho de doléances entendues concernant la Place de Jeux de Gennecy. L'escalier qui permet de grimper dans la cabane du toboggan est très étroit et il devrait être sécurisé par une barrière. Cet objet pourrait être traité en commission des routes.
- **M. Baudin** signale qu'il y a sur le chemin des écoliers de grosses racines au niveau du revêtement.
- **Mme Minasso Rota** revient aux chenilles processionnaires, en demandant qu'un article soit inséré dans le journal communal afin d'inviter les propriétaires responsables à

- éliminer ces chenilles et de les informer des personnes auxquelles s'adresser.
- **Mme Maison** relève que la table située à la Place de Gennecy est surutilisée. Serait-il envisageable d'en poser une 2^{ème} à côté et d'étudier par ailleurs un moyen de centraliser les poubelles, voire d'installer un système de tri ?
C'est en route, assure **M. Bieri**.
 - **Mme Scheibler** jugerait opportun que la Commission des routes effectue un tour sur place, pour ramener des idées en vue de chiffrer les réalisations à prévoir.
 - **La Présidente** annonce qu'elle partira avec Mme Scheibler au Burkina Faso dans le cadre de l'association. Toutes deux récoltent à cet effet les vieux natels, lunettes-loupes, torches ou autres gadgets de ce type pour les emmener là-bas.

La séance est officiellement close à 21h15

Signatures :

La Présidente

Le Secrétaire